

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue du Château 9
Case postale 1057
2740 Moutier
Téléphone 031 636 42 80
Fax 031 636 39 80
tribunalregional.moutier@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences de la section civile

Moutier, 25 février 2025

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section civile, mars et avril 2025

Date / Heure / Durée / Salle / N° du cas	Objet de la procédure	Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
04 mars 2025 13:30 heures 3:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 24 2510	créance autre audience dans la procédure simplifiée	Présidente : Cossavella Greffier / ière : à déterminer
06 mars 2025 13:30 heures 3:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 24 3458	créance autre audience dans la procédure simplifiée	Présidente : Cossavella Greffière : Saner
13 mars 2025 09:00 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 23 2820	hypothèque légale des artisans et entrepreneurs suite des débats	Présidente : Cossavella Greffière : Saner
18 mars 2025 14:00 heures 4:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 24 3307	contestation résiliation bail à loyer/bail à ferme audience dans la procédure simplifiée	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer



19 mars 2025 14:00 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 18 520	exercice d'un droit de préemption débats principaux	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer
01 avril 2025 14:00 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 22 5451	droit du travail débats principaux	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer
08 avril 2025 14:00 heures 2:00 h Salle du rez-de-chaussée CIV 23 4583	action en libération de dette débats principaux	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer
09 avril 2025 13:30 heures 3:30 h Salle du rez-de-chaussée CIV 19 5545	droit du travail plaidoiries finales	Présidente : Siegfried Greffier / ière : à déterminer

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent à la rue du Château 9, 2740 Moutier
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le secrétariat civil (031 636 42 80).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Le huis clos total ou partiel peut être ordonné lorsque l'intérêt public ou un intérêt digne de protection de l'un des participants à la procédure l'exige (art. 54 al. 3 CPC).